

Séance du vendredi 26 mai 2023

Date de la convocation: 12/05/2023

Membres en exercice : 13

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Maryline MONTEILLET,

Présents : 7

Présents : Maryline MONTEILLET, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Jean-Paul TROUPEL, Patrice COUDON, Simone SALAT, Antoine GENGE, Jacqueline BOULANGÉ

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Représentés : Aurore LEFEBVRE par Simone SALAT, Patrick EVEILLARD par Antoine GENGE, Serge POTEL par Maryline MONTEILLET, Alain PEYROU par Jacqueline BOULANGE, Caroline BARRAL-AURATUS par Patrice COUDON

Excusé : Jérémy LABRUNIE

Secrétaire de séance :

Annelise MICHEL-GAGNAIRE

DE_2023_21 - Objet : Demande de subvention au titre du Fonds Vert : Reconversion Friche Jallès.

Mme le Maire expose le projet :

La commune possède au Lieu-dit Jallès (parcelle B890) une friche (ancienne station de pompage de l'Authre) sur une surface de 542 m².

Ce bâtiment a perdu son usage, est vacant et reste une charge pour la commune. En effet, la réutilisation de ce bâtiment nécessite des aménagements très coûteux.

Dans le cadre de notre programme portant sur l'amélioration du cadre de vie, les membres du Conseil municipal sont favorables à l'unanimité au recyclage de cette friche.

Mme le Maire propose le plan de financement comme suit :

	Montant en € et HT	%
Etat : Fonds vert	19 600,00	80,00
Autofinancement de la commune	4 900,00	20,00
TOTAL	24 500,00	100,00

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'annonce de la Première Ministre, le 27 août 2022, relative à la création du « Fonds Vert », fonds pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires,

Vu la circulaire du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, en date du 14 décembre 2022, relative au déploiement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires,

Considérant que le « Fonds Vert » vise à accélérer la transition écologique des collectivités et à les accompagner dans leurs projets de performance environnementale, d'adaptation au changement climatique et d'amélioration du cadre de vie,

Considérant que la Commune de Lacapelle-Viescamp envisage de déployer un projet pouvant relever des mesures de soutien proposées par le « Fonds Vert »,

RF Aurillac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/06/2023 015-211500889-20230526-DE_2023_21-DE

Entendu l'exposé de Mme le Maire, et après avoir délibéré : le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **décide** de solliciter l'aide financière de l'État au taux maximum, au titre du dispositif « Fonds Vert », pour le recyclage de cette friche,
- **autorise** Mme le Maire à solliciter cette subvention auprès de l'État et à signer tout document y afférant,
- **inscrit** les dépenses correspondantes au budget communal 2023.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
A lacapelle-Viescamp, le 26 mai 2023

Le Maire,
Maryline MONTEILLET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le <u>02/06/2023</u> et publié ou notifié le <u>02/06/2023</u>
--

RF Aurillac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/06/2023 015-211500889-20230526-DE_2023_21-DE